

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : _____ Dossier complet le : _____ N° d'enregistrement : _____

1. Intitulé du projet

Poursuite de l'activité de démantèlement ferroviaire à cadence réduite

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale SUEZ RV Val'Estuaire

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale _____

RCS / SIRET

3	9	1	7	1	2	3	7	9	0	0	0	1	8
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique SA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.b Installation classée pour la protection de l'environnement soumise à enregistrement	Poursuite de l'activité de démantèlement de rames ferroviaires soumise à la rubrique ICPE 2712. 1 ==> enregistrement Surface de l'activité de démantèlement ferroviaire de 1085 m ² . Surface totale de l'activité VHU : 1560 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la poursuite de l'activité de démantèlement de rames ferroviaires afin de développer le savoir-faire de l'activité et de maintenir une continuité d'activité jusqu'au développement industriel de l'activité.

Les installations nécessaires à la poursuite de l'activité à cadence réduite (essais) sont déjà existantes (voie ferrée, salle blanche, voiries, etc...). Aucune construction/démolition n'est à prévoir.

Le bilan des essais déjà réalisés est joint en annexe 7 de la présente demande. Il présente le fonctionnement et la gestion de l'activité.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs sont :

- poursuivre et pérenniser l'activité sur le site
- maintenir une continuité d'activité en attendant sa montée en puissance et son développement industriel
- développer le savoir-faire de SUEZ sur cette activité de démantèlement ferroviaire (cf. annexe 7).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le site possède déjà les installations nécessaires à l'activité, conformément à l'arrêté du 3 avril 2017 portant sur les essais de démantèlement de rames ferroviaires par la société SUEZ RV Val'Estuaire à Rogerville.

La poursuite de l'activité ne nécessite pas de travaux d'aménagement.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'activité de démantèlement de rames ferroviaires consiste en l'extraction des caisses, de différents types de déchets afin d'en assurer un recyclage, une valorisation ou un traitement (déchets ultimes) adapté à la nature du déchets.

Elle se déroule en plusieurs phases :

- l'arrivée sur le site de la rames ferroviaire composée de caisses
- le repérage de l'amiante via un diagnostic
- le curage vert = dégarnissage des véhicules et dépose de toutes les pièces
- le découpage des caisses en salle blanche
- l'évacuation des déchets selon filière adaptée.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet a fait l'objet d'un porté à connaissance, transmis à Mme le Préfet par courrier en date du 6 avril 2018.

Il s'agit ici de la poursuite d'une activité soumise à enregistrement dans l'emprise d'une ICPE soumise à autorisation (arrêté du 23 septembre 2013 autorisant une installation de tri, transit et traitement de déchets dangereux et non dangereux, de stockage et de dépollution de véhicules hors d'usage (VHU) et valant agrément centre VHU pour la société MAPROSOL à Rogerville).

Cette activité a été encadré par arrêté complémentaire du 3 avril 2017.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface dédiée à l'activité de démantèlement des caisses	1 085 m ²
Surface de l'ensemble du site ICPE Val'Estuaire	92 000 m ²
Cadence de démantèlement	30 caisses/an (ou 2,5 /mois)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Port Sud du Havre
Route des Gabions
76 700 ROGERVILLE

Coordonnées géographiques¹

Long. 49° 27' 35" N Lat. 00° 15' 11" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le site de Val'Estuaire a fait l'objet d'une évaluation environnementale dans le cadre de son autorisation du 23 septembre 2013.

Le site est autorisé pour les activités suivantes :

Tri-transit de déchets non dangereux (y compris non inertes et de chantier),

Tri-transit de métaux, Traitement de terres faiblement polluées,

Traitement de mâchefers, Transit de déchets dangereux,

Transit de DEEE, dépollution des VHU.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rogerville (76)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Rogerville est concernée par l'arrêté du 14 avril 2017 établissant les listes d'agglomérations de plus de 100 000 habitants pour application de l'article L. 572-2 du code de l'environnement (obligation d'établissement d'une carte de bruit et d'un plan de prévention du bruit dans l'environnement).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRT du Havre établissement a été prescrit par arrêté préfectoral du 17 février 2010 et a été approuvé par arrêté du 17 octobre 2016. L'ensemble du site Val'Estuaire se situe hors du périmètre de la zone d'aléas du PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2 sites Natura 2000 ont été observés à proximité du projet : - FR2310044, Zone de Protection Spéciale localisée à 450 m au Sud du site = Estuaire et les marais de la basse Seine (superficie de 18 587 ha) ; - FR2300121, Zone Spéciale de Conservation localisée en rive gauche de la Seine à 500 m au sud du site = Estuaire de la Seine (8 586 ha).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvements d'eau dans le réseau d'alimentation en eau potable pour les usages sanitaires et le lavage au niveau des sas "personnel" et "matériel" de la salle blanche. Le découpage et le lavage de la salle blanche sont réalisés via un circuit d'eau fermé et ne sont donc pas consommateur d'eau. La consommation d'eau est très limitée.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité est réalisée dans l'emprise ICPE actuelle qui est déjà anthropisée. Les infrastructures et aménagements nécessaires à l'activité sont déjà en place sur le site et l'activité est encadrée par l'arrêté complémentaire d'avril 2017.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une zone NATURA 2000. L'activité n'est source d'aucun rejet susceptible d'avoir un impact sur les milieux naturels, même situés à proximité.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est concerné par aucun PPRn.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les wagons faisant l'objet de l'activité de démantèlement sont acheminés sur le site par voie ferroviaire. Concernant les évacuations de matières valorisables et de déchets, elles sont déjà incluses dans le périmètre de l'autorisation de l'ensemble des activités du site de Val'Estuaire.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Bruit lié uniquement au fonctionnement ponctuel du portique de découpe avec fil diamantaire (dans la salle blanche) et engins de chantier pour le transport des portions découpées des caisses. Une campagne de mesure et de contrôle des niveaux de bruit est réalisée pour l'ensemble du site tous les 3 ans.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets sont liés à la mise en dépression de la salle blanche, où sont découpés les wagons, en aucun cas lié à un process de combustion. Les teneurs en poussières et en amiante sont suivies et analysées lors de chaque phase de découpage. Toutes les mesures déjà réalisées dans l'environnement sont inférieures aux valeurs réglementaires.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets sont liés aux eaux des sas "personnel" et "matériel" de la salle blanche, et aux purges de la fosse de la salle blanche. Ces eaux sont filtrées et stockées dans 2 cuves de 1000 litres. Ces eaux sont analysées hebdomadairement et juste avant rejet, avant de rejoindre le réseau de gestion des eaux de voirie du site. En cas de non conformité, elles seraient dirigées vers une filière de traitement agréée et adaptée. Les eaux de ruissellement des voiries rejoignent le réseau de gestion des eaux pluviales du site (bassin, déboureur - déshuileur) avant rejet.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets présents sont liés à l'activité intrinsèque du site. L'activité de démantèlement de wagons en tant que telle engendre la production de déchets tels que les combinaisons de travail, les filtres à air et à eau, etc... Ces déchets sont gérés selon les filières adaptées.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Sans Objet - Zones susceptibles d'être affectées par le projet limitées à l'emprise du site

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les seuls effets potentiels sur l'air et les eaux de surfaces sont réduits par :

- un fonctionnement de l'activité "à risque amiante", dans une installation totalement fermée, mise en dépression continue lors de phases de découpage, et équipée de sas de gestion des entrées et sorties,
- la filtration de l'air et de l'eau utilisée dans cette installation et dans les sas,
- le changement quotidien des filtres (3 à 4 filtres en série, de filtration à différents diamètre (5 µm pour le plus fin) lors des phases de travaux,
- le prélèvement et l'analyse de la qualité des rejets hebdomadairement
- le contrôles de la qualité de l'air de la salle blanche avant chaque réouverture
- le contrôle de la qualité de l'air dans l'environnement, autour de la salle blanche.

L'ensemble de ces dispositifs et de ces disposition sont déjà en place sur le site.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste en la prolongation d'une activité "d'essais" déjà encadré par un arrêté préfectoral complémentaire.

L'activité est en place au sein d'une ICPE autorisée.

Les installations et équipements nécessaires à l'activité sont déjà en place.

Les mesures de prévention des impacts mises en place sont maîtrisées. Aucune analyse n'a jamais mis en évidence d'amiante dans les rejets du site.

La réalisation d'une évaluation environnementale ne semble pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Le bilan intermédiaire des essais de démantèlement de rames ferroviaires de juin 2018 est joint en annexe 7.

9. Engagement et signature

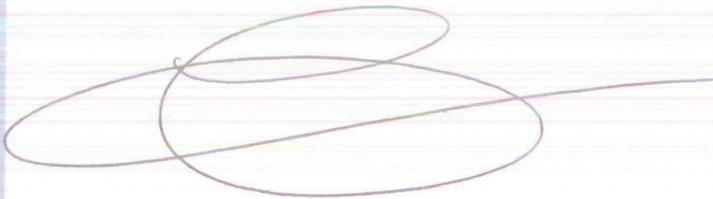
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à ROGERVILLE

le, 8 octobre 2018

Signature



Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Adresse

Numéro Extension Nom de la voie

Code Postal Localité Pays

Tél Fax

Courriel @

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro Extension Nom de la voie

Route des Gabions
 Port Sud du Havre

Code postal Localité Pays

Tél Fax

Courriel

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

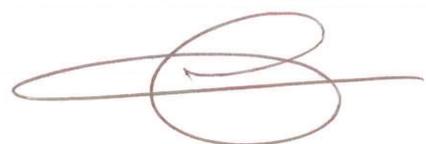
Nom Prénom

Qualité

Tél Fax

Courriel

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.



ANNEXE n°2

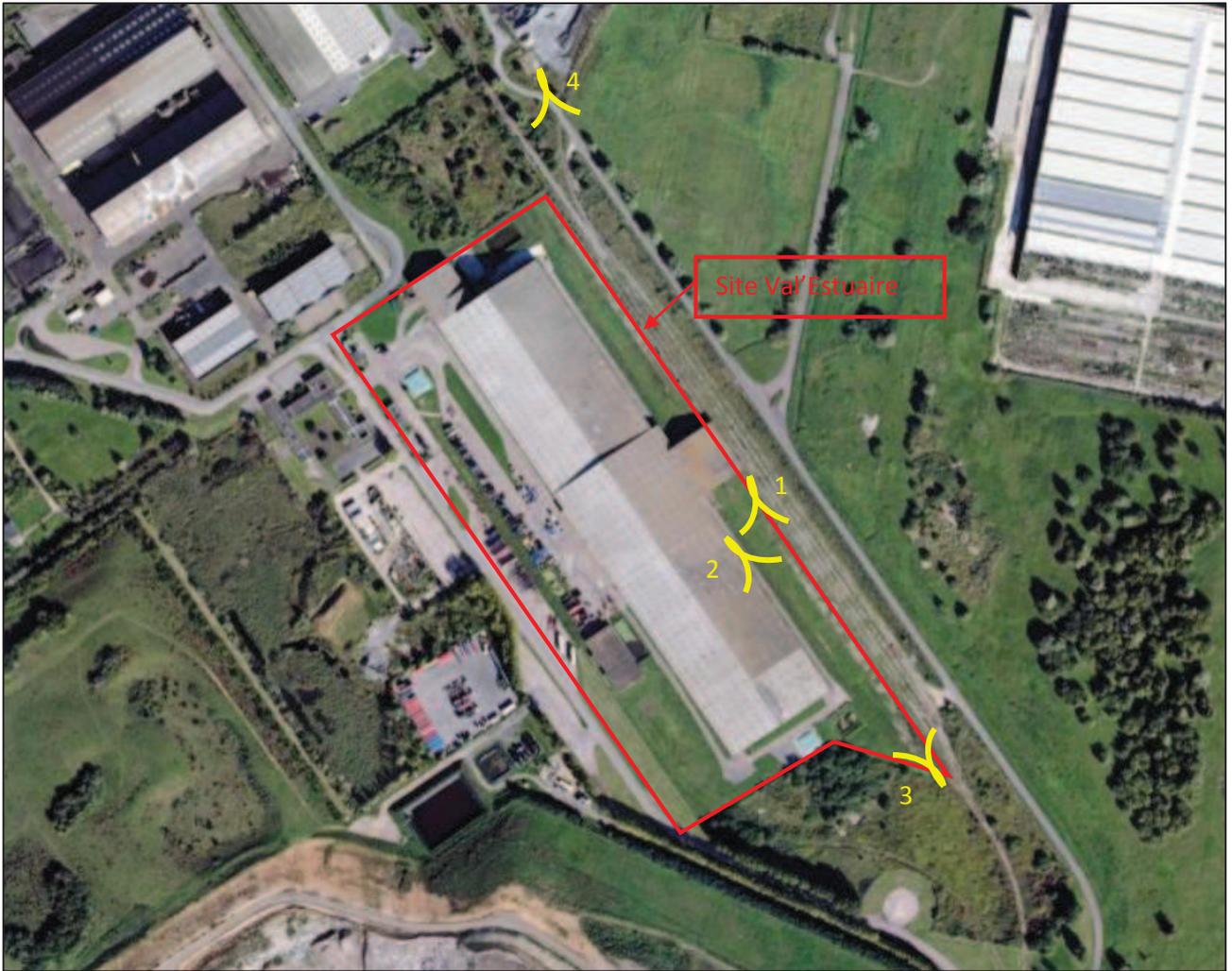


SUEZ RV Val'Estuaire ROGERVILLE (76) – Plan de situation 1/50 000° (source géoportail)



SUEZ RV Val'Estuaire ROGERVILLE (76) – Plan de situation 1/25 000^e (source géoportail)

ANNEXE n°3



SUEZ RV Val'Estuaire ROGERVILLE (76) – Localisation des points de vue photographiques



SUEZ RV Val'Estuaire ROGERVILLE (76) – Photographie du site et de alentours – Vue 1 –
4/10/2018



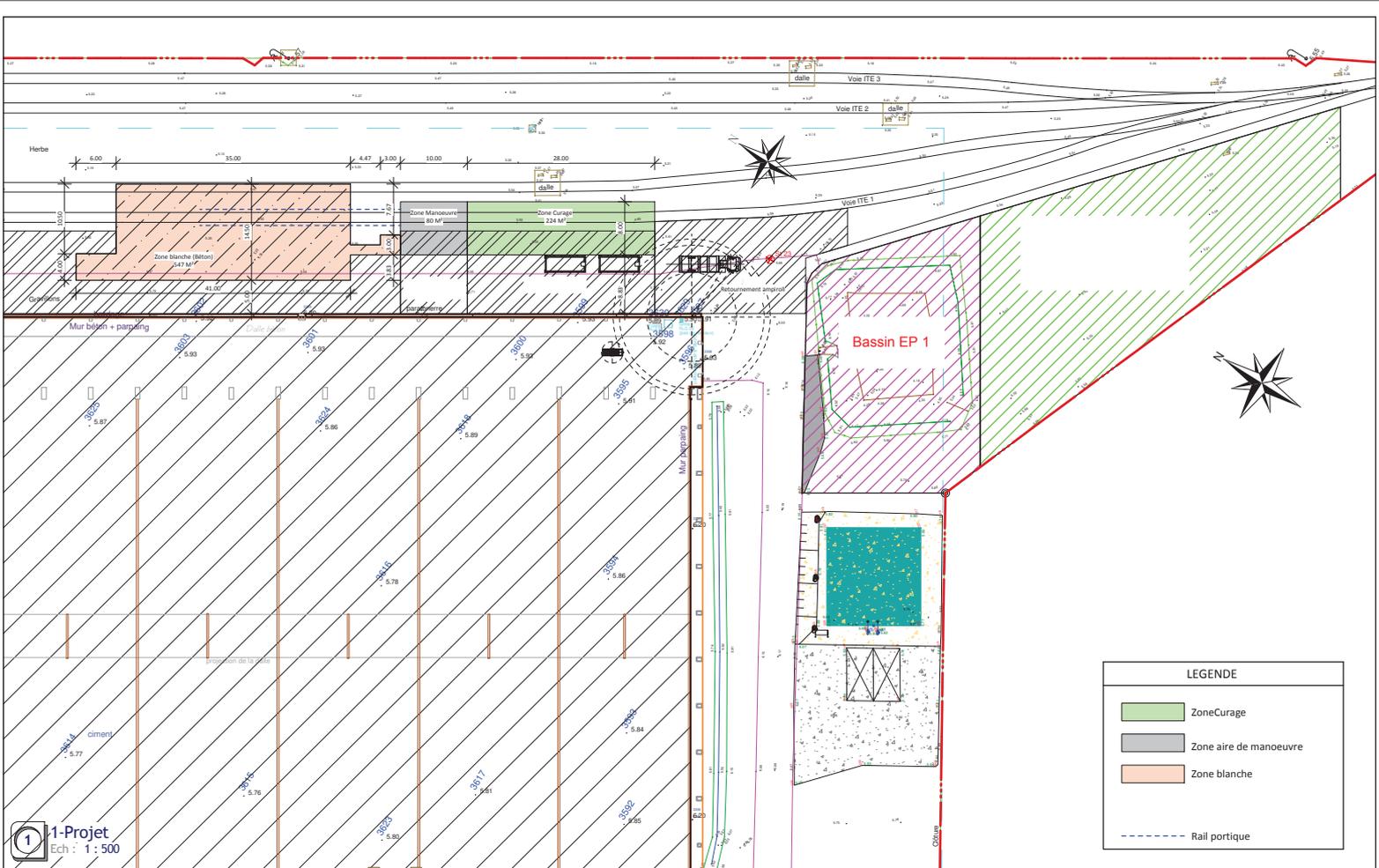
SUEZ RV Val'Estuaire ROGERVILLE (76) – Photographie du site et de alentours – Vue 2 –
4/10/2018



**SUEZ RV Val'Estuaire ROGERVILLE (76) – Photographie du site et de alentours – Vue 3 –
4/10/2018**



**SUEZ RV Val'Estuaire ROGERVILLE (76) – Photographie du site et de alentours – Vue 4 –
mai 2018**



1-Projet
Ech : 1 : 500

AREA AHKA
MAITRISE D'ŒUVRE Agence d'Architecture

16-084A
ESQ 02

SUEZ ENVIRONNEMENT VALESTUAIRE
Port sud - rue des Gabions 76700 ROGERVILLE

PLAN PROJET
Echelle Comme indiqué Dessiné par JAUQUEN.T 14/11/2016

ANNEXE 4
VERSION 2 08/12/16

ANNEXE n°5



**SUEZ RV Val'Estuaire ROGERVILLE (76) – Plan des abords (rayon de de 100 m) 1/5 000^e (source géoportail)
Année 2015 (Avant aménagement de l'activité « Démantèlement de rames ferroviaires »)**

ANNEXE n°6



SUEZ RV Val'Estuaire ROGERVILLE (76) – Localisation des zones NATURA 2000 (source géoportail)

SUEZ RV VAL'ESTUAIRE

Bilan intermédiaire des essais de démantèlement de rames ferroviaires



Juin 2018

prêts pour la révolution de la ressource



Sommaire

SUEZ RV VAL'ESTUAIRE

Bilan intermédiaire des essais de démantèlement de rames ferroviaires

Juin 2018

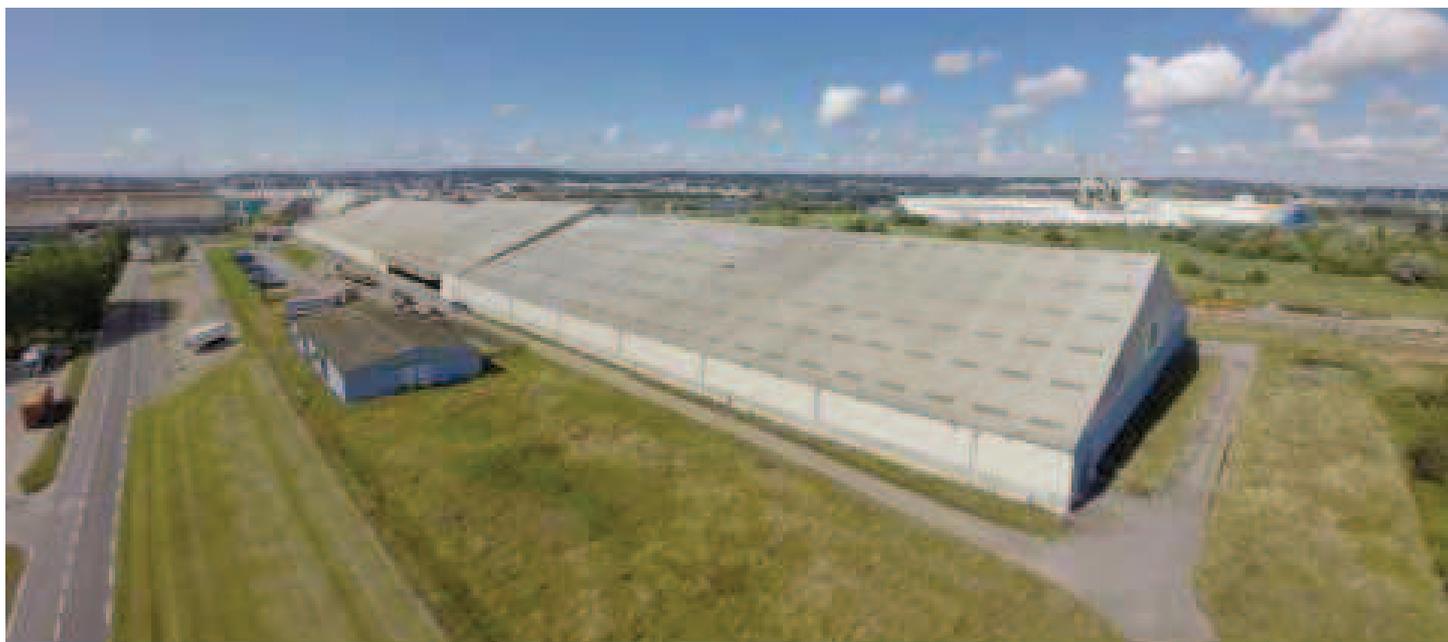
Présentation de l'activité

Les essais en chiffres

Surveillance de l'activité

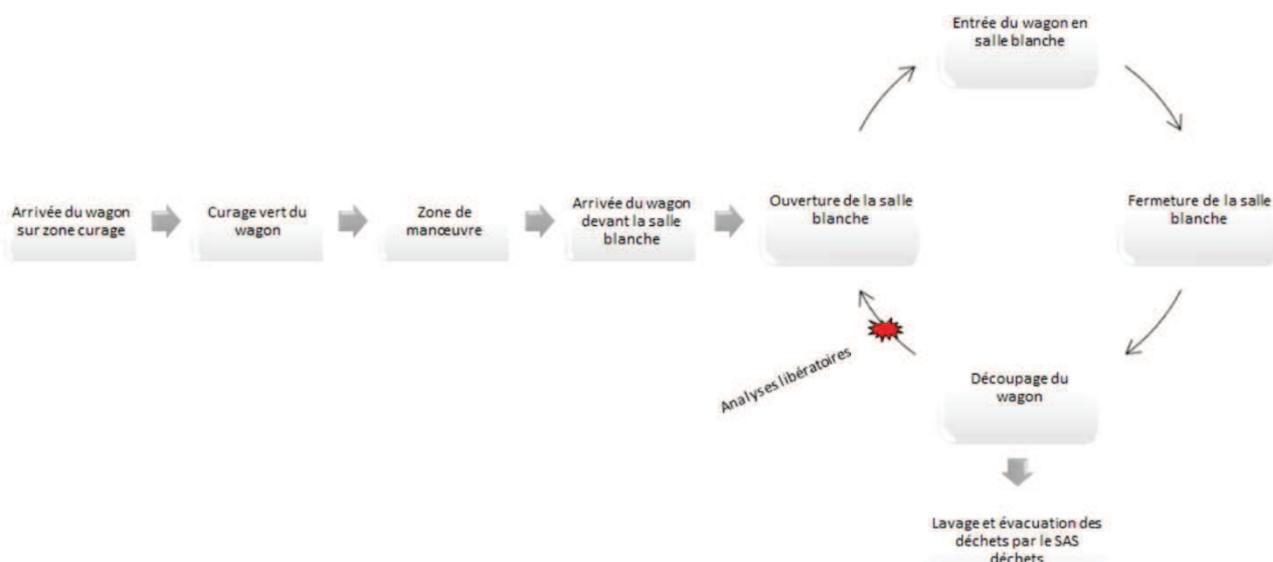
Vers une poursuite des essais et une montée en puissance

Annexes



PRESENTATION DE L'ACTIVITE

Le process de démantèlement des caisses est présenté sur la figure ci-dessous :

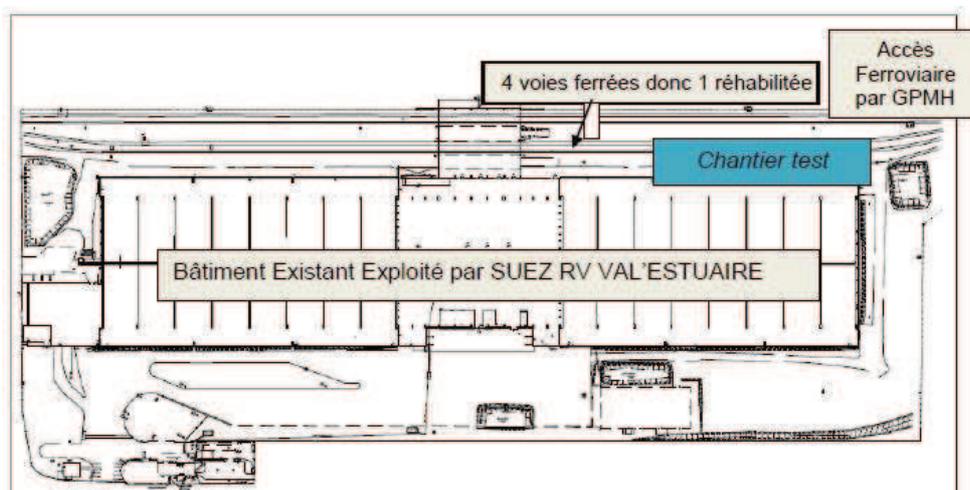


Avant le démarrage des opérations, un diagnostic amiante est réalisé afin de confirmer, préciser ou écarter la présence d'amiante dans les différents composants d'une voiture.

Ensuite, le curage vert consiste au dégarnissage des véhicules et à la dépose de toutes les pièces. L'ensemble des éléments retirés fait l'objet d'un tri en fonction de leur nature et de leur filière de recyclage, valorisation ou traitement.

En salle blanche, le wagon est découpé en tranches au fil diamantaire à l'aide d'un portique mobile. Elles sont ensuite repliées et conditionnées pour le transport.

Les opérations sont réalisées à l'arrière du bâtiment d'exploitation du site, sur la zone spécialement aménagée, au niveau de l'accès au réseau ferroviaire du GPMH.



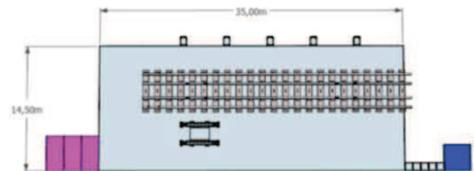
PRESENTATION DE L'ACTIVITE

LES INFRASTRUCTURES

- Stockage VHU entrant en attente de dépollution : 234 m²
- Zone curage vert : 224 m²
- Zone manœuvre : 80 m²
- Zone blanche : 547 m²

La zone blanche est divisée en 3 parties :

- un SAS personnel avec les vestiaires (en bleu),
- la salle blanche, qui est en dépression, où se déroule la découpe (en gris);
- un SAS déchets (en rose) à 3 compartiments dont 1 avec douches.



Surface totale dédiée à l'activité : 1085 m²

EQUIPEMENTS PRINCIPAUX

- Une salle blanche avec sas
- Un portique de découpe avec fil diamantaire
- Des engins de chantier :
 - Chariot élévateur
 - Manuscopique
 - Mini pelle
- Des groupes électrogènes (avec secours)
- Un groupe d'extraction d'air avec filtres
- Des groupes de pompage d'eaux avec unités de filtration
- Une base vie



Le portique

PRESENTATION DE L'ACTIVITE

LES EFFECTIFS

Pour la réalisation des essais de démantèlement, le site compte l'effectif suivant :

- 1 responsable d'activité
- 1 assistante administrative
- 1 chef d'équipe œuvrant
- 3 opérateurs polyvalents (curage vert et rouge).

Ces effectifs sont rattachés à la Business Line « Entreprise », division Désamiantage du groupe SUEZ RV France, et donc à l'entité juridique SUEZ RV OSIS SUD EST (ex : SRA SAVAC).

En conformité avec le code du travail, SUEZ RV OSIS SUD-EST (Ex-SRA SAVAC) justifie de sa capacité de réaliser des travaux de retrait d'amiante par sa qualification AFNOR N°O-1468. Le certificat est fourni en annexe.

EVENEMENT / INCIDENT

Aucun incident n'est a relevé.

LES ESSAIS EN CHIFFRES

ESSAI n°1

Dates : de mars 2017 à novembre 2017

Caisses démantelées : 2 rames de Z5300 composées chacune de 4 caisses (1 motrice ZBD, 2 remorques ZRB et 1 remorque de queue ZRABX). Il s'agit de locomotives et de voitures voyageurs en INOX. L'architecture intérieure des locomotives diffère de celle de voitures

Très peu d'amiante diagnostiqué dans ces 2 rames.

Déchets produits:

Désignation	Masse en Tonnes	Filière de gestion
Déchets contenant de l'amiante	69,94	Elimination
Accumulateurs, transformateurs, batteries	-	-
Huiles et graisses usagées	0,26	Elimination
Batteries, les filtres et les condensateurs contenant des PCB et PCT	-	-
Tube fluorescent et autres contenant du mercure	0,06	Recyclage
Ferrailles (ferreux et non ferreux)	201,96	Recyclage
Câbles (cuivre mêlé)	3,88	Recyclage
Bois	Inclus dans les déchets non dangereux	Elimination
Verre	1,68	Recyclage
Déchets non dangereux	18,28	Elimination
Liquide de frein	-	-
TOTAL	296,06	

Les déchets amiantés sont envoyés en installation de stockage de classe 1 - en annexe un exemple bordereau de suivi de déchets.

Les déchets non dangereux et les déchets valorisables sont pris en charge par une des filiales de SUEZ chargé de leur traitement et valorisation.

A noter que les métaux sont triés selon 5 à 10 catégories de métaux, en fonction de la nature de la voiture démantelée.



LES ESSAIS EN CHIFFRES

ESSAI n°2

Dates : Essai en cours – débuté en mars 2018. Fin prévisionnelle décalée à Octobre 2018.

Caisses démantelées : 2 rames d'INOX : 1 rame RIO et 1 rame RRR composées chacune de 6 caisses. Il s'agit de voitures voyageurs en INOX.

Présence d'amiante diagnostiquée sur toutes les voitures ayant fait l'objet d'un diagnostic (9 sur 12).

A fin mai 2018, 3 caisses étaient démantelées.

Déchets produits :

Les déchets déjà produits n'ont fait l'objet que d'expéditions partielles. Le bilan sera réalisé après finalisation de l'essai n°2.



SURVEILLANCE DE L'ACTIVITE

Ce chantier a fait l'objet d'un plan de retrait amiante conforme à la réglementation, qui a été adressé à la DIRECCTE locale et à la CARSAT avant le début des travaux.

SURVEILLANCE DES REJETS ATMOSPHERIQUES

Une surveillance des rejets atmosphériques de l'activité dans l'environnement est réalisée.

Ainsi un état zéro des teneurs en poussières a été réalisé en mai 2017. Une nouvelle campagne a été réalisée en septembre et complétée en décembre 2017 avec des mesures de poussières avant, pendant et après opération de démantèlement.

Les résultats de ces campagnes de surveillance sont les suivantes :

Les résultats sont exprimés en mg/Nm³ sur gaz sec.

Mai 2017		Septembre et décembre 2017				Valeur limite
Avant opération		Avant opération	Pendant opération		Après opération	
Extracteur 1	Extracteur 2	Sas Sortie	Sas sortie	Extracteur	Sas sortie	40
0,60	0,76	1,18	1,2	0,28	1,2	

Les valeurs mesurées dans l'environnement sont largement inférieures aux valeurs limites des concentrations dans les rejets atmosphériques.

Pour ce qui est des teneurs en amiante, l'état zéro a été réalisé en avril 2017 avec le prélèvement d'air en trois points dans la salle blanche.

Les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Point de mesure	Unité	Concentration	Valeur limite
Point 1	Fibre/litre	< 0,69	5
Point 2		< 0,72	
Point 3		< 0,66	

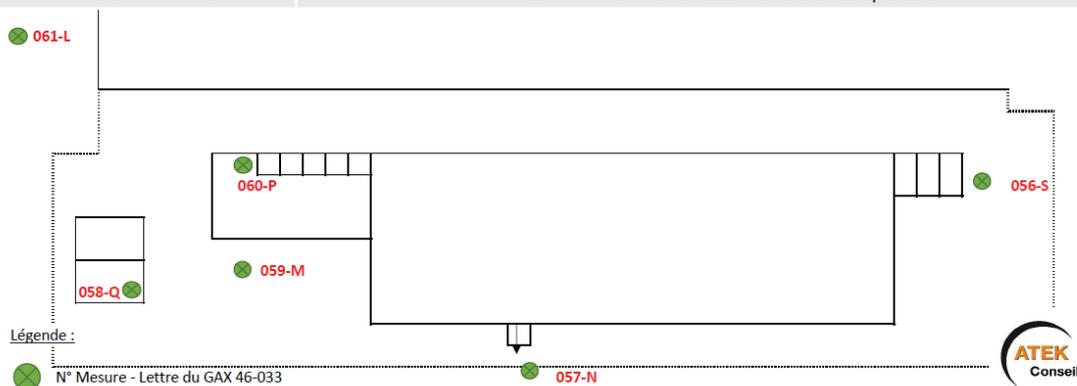
Les valeurs mesurées dans l'environnement sont largement inférieures aux valeurs limites des concentrations dans les rejets atmosphériques.

SURVEILLANCE DE L'ACTIVITE

SURVEILLANCE DES REJETS ATMOSPHERIQUES

La surveillance des teneurs en poussières pendant les phases d'activité est complétée par un suivi des teneurs en amiante dans les rejets de la salle blanche. Ainsi, chaque semaine pendant laquelle la salle blanche est utilisée pour découper des produits amiantés, des prélèvements sont réalisés aux points suivants :

SAS PERSONNEL	P - Environnementale à proximité tunnel personnel
SAS MATERIEL	S - Environnementale à proximité tunnel matériel
ZONE DE CHANTIER	L - Environnementale locaux affectés indirectement et occupés
EXTRACTEUR N°1	N - Environnementale rejet extracteur
DANS ZONE CHANTIER	M - Environnementale locaux affectés directement
ZONE DE RECUPERATION	Q - Environnementale zone de récupération



Depuis le début des essais, la teneur maximale mesurée lors de ce suivi est restée inférieure à 4,37 fibre/litre, le 6 octobre 2017 au niveau du sas matériel.

La valeur moyenne des mesures est inférieure à 4,2.

A noter que si le nombre de fibres comptées est inférieure à 4, le résultat est rendu sous la forme : inférieur à la limite supérieure de l'intervalle de confiance.

Aucune fibre n'a jamais été comptée dans les prélèvements lors des essais. Un exemple de bordereau est présenté en annexe.

Toutes les valeurs mesurées dans l'environnement sont inférieures aux valeurs limites des concentrations dans les rejets atmosphériques.

NOTA : des mesures de concentrations en amiante sont aussi réalisées à l'intérieur de la salle blanche pendant les opérations de découpage, ainsi qu'à proximité des opérateurs.

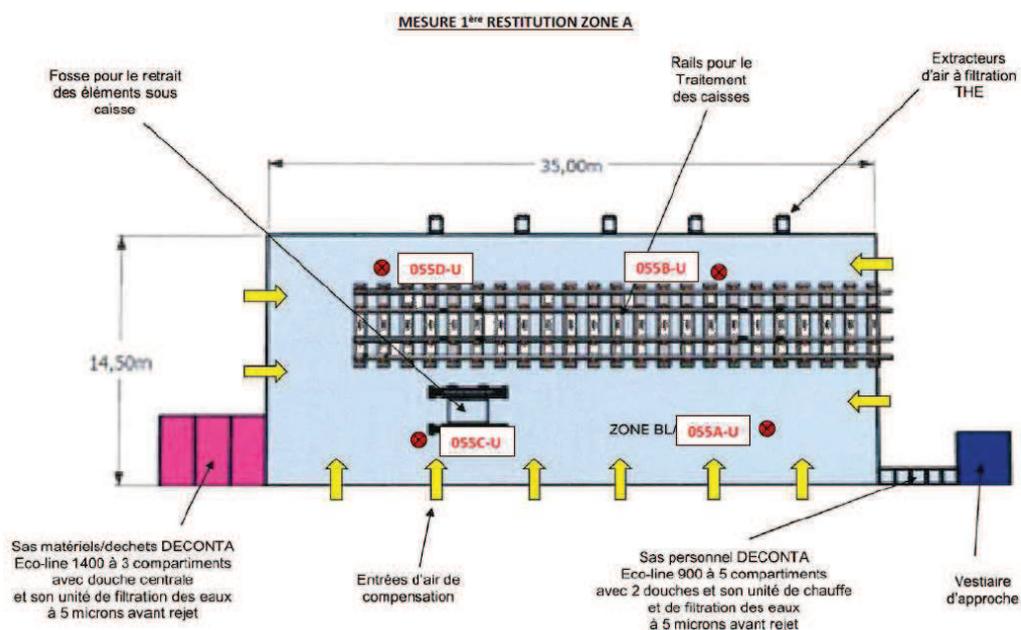
SURVEILLANCE DE L'ACTIVITE

ANALYSES LIBERATOIRES SALLE BLANCHE

Un programme de contrôle analytique est établi pour la salle blanche conformément à la méthode définie dans la norme NF EN ISO et son guide d'application GA X 46-033 applicables aux chantiers de désamiantage : La stratégie d'échantillonnage, la réalisation de prélèvements dans l'air et leur analyse sont confiées à un laboratoire accrédité COFRAC.

Ainsi, 4 analyses sont réalisées dans la salle avant chaque ouverture (localisation sur le schéma ci-dessous).

Ces mesures permettent d'assurer le respect des exigences de la réglementation amiante avant arrêt de la dépression de la salle blanche puis ouverture pour faire entrer une nouvelle voiture. et complètent la maîtrise des effets de l'activité sur l'environnement.



Aucune fibre n'a jamais été comptée lors de ces analyses et toutes les concentrations mesurées sont inférieures à 0,72 fibre/litre. Exemple de bordereau d'analyse en annexe.

SURVEILLANCE DE L'ACTIVITE

SURVEILLANCE DES REJETS AQUEUX

Il y a 3 circuits d'eau à gérer pour l'activité :

- Les eaux de lavage du sas personnel – eaux sanitaires.
- Les eaux de lavage du sas matériel
- Les eaux de lavage et de process de la salle blanche.

Le sas personnel est alimenté par une réserve d'eau potable de 1000 litres. L'eau pompée est dirigée vers une unité de chauffe, puis vers les 2 douches des SAS personnel. Elle est récupérée dans un bac de rétention, pompée vers une unité de filtration (4 petits filtres : 2 filtres 220µm, 1 filtre 25µm, 1 filtre 5µm) et envoyée vers cuve 1000L eau sale.

Le sas matériel est alimenté par une réserve d'eau potable de 1000 litres . L'eau pompée est dirigée vers le tuyau de lavage (pas d'unité de chauffe). L'eau est récupérée sur le sol en pente et étanche via un regard de collecte, puis pompée vers une unité de filtration (3 filtres : 1 petit 220µm, 1 grand filtre 25µm, 1 grand filtre 5µm) et envoyée vers une cuve 1000L eau sale

Pour ses 2 sas, **les filtres des unités de filtration sont changés tous les jours** (si les sas sont utilisés). Ils sont ensuite traités selon une filière de traitement adaptée des déchets amiantés (BSD, sacs scellés, etc...)

Les eaux des 2 cuves d'eau « sale » sont prélevées et analysées toutes les semaines d'utilisation de la salle blanche, suivant la Directive n° 87/217/CEE du 19/03/87 concernant la prévention et la réduction de la pollution de l'environnement par l'amiante, afin d'évaluer le respect du seuil de 30g/m³ soit 30mg/L de MES. Exemple de bordereau d'analyse en annexe. Lorsque ces cuves sont pleines, elles font l'objet d'une dernière analyse (pH et MEST) avant d'être pompées et dirigées vers le réseau des eaux de voirie du site. En cas d'analyse non-conforme, les eaux seront gérées sur une filière adaptée.

Les teneurs mesurées pendant les essais ont jusqu'à présent varié entre 7 et 12 mg/l pour une valeur réglementaire de 30 mg/l. Exemple de résultat d'analyse en annexe.

La fosse de la salle blanche : les eaux utilisées pour le process de découpage en salle blanche restent en circuit fermé. Elles sont stockées dans une fosse étanche de 6 m³. Les eaux propres du sas matériel sont utilisées pour réaliser le nettoyage de la salle blanche, à chaque fin de découpe totale de voiture, puis collectées par gravité dans la fosse étanche. Le volume utilisé pour le nettoyage de la salle blanche est pompée vers l'unité de filtration du sas matériel et envoyée vers la cuve 1000L eau sale du sas matériel afin d'éviter que la fosse ne déborde.

SURVEILLANCE DE L'ACTIVITE

SURVEILLANCE DU MAINTIEN EN ETAT DES INSTALLATIONS DE LA SALLE BLANCHE

Afin de s'assurer du bon fonctionnement de la salle blanche et de son maintien en confinement pendant les opérations de découpage, et conformément à l'arrêté préfectoral autorisant la réalisation des essais de démantèlement de rames ferroviaires, les éléments suivants sont suivis :

- Contrôles visuels quotidien de l'intégrité de la salle blanche
- changement des filtres (filtres sur les extracteurs d'air et filtres à eau : quotidien. Ces changements sont répertoriés sur un registre (extrait en annexe).
- Réalisation de tests avec générateur de fumées afin de s'assurer de l'efficacité de la dépression. Ce test a été réalisé à l'issu de travaux de construction de la salle blanche et est réalisé après le démantèlement de chaque voiture. Les éléments sont enregistrés sur un registre informatique. En exemple de fiche de suivi est présenté en annexe.

REALISER UN TEST FUMEE EN ENFUMANT LA ZONE ET LES SAS		cliquer dans les cases puis sur les flèches ▼
2	Existe-t-il des fuites dans le confinement ? Si OUI, reprendre le confinement	NON
	Existe-t-il des zones mortes ? Si OUI, rajouter des recycleurs, entrées d'air voire extracteurs	NON

- Réalisation de bilans aérauliques afin de garantir une bonne dépression et un bon renouvellement d'air. Les variation de dépression sont enregistrées sur 24h annexe - ticket enregistrement dépression et fiche d'enregistrement. En cas de dépassement du seuil critique, un message sur le téléphone portable du chef de chantier est envoyé automatiquement afin de déclencher une intervention sur site rapidement.

UNE POURSUITE DES ESSAIS ET UNE MONTEE EN PUISSANCE

PROLONGATION DES ESSAIS

Le site de Val 'Estuaire souhaite prolonger la période de réalisation d'essais industriels afin de :

- Valider des temps de découpe sur des nouveaux matériaux (Test 3 sur des caisses corail en acier - uniquement de l'INOX traité à ce jour),
- Valider les moyens humains et matériels mis en place,
- Optimiser la valorisation et les typologies de déchets récupérés, recyclés ou valorisés (bois par exemple)
- Valider les configurations « amiante » par typologie de voiture (localisation, teneur et émissions de fibres en découpe),
- Confirmer la stabilité du taux d'empoussièrement du process selon le type de métaux sur lequel est fixé l'amiante,
- Approfondir les méthodes de dépollution des voitures et des locomotives (batteries, transformateurs avec liquide électrolytique, ...) et des locomotives.
- Maintenir l'emploi qualifié sur le site.

Pour la prolongation des essais, la cadence maximale de traitement des caisses sera de 2,5 par mois. Les conditions d'exploitation de l'activité restent inchangées.

VERS UNE CADENCE INDUSTRIELLE

Après ces essais, l'objectif est de pouvoir poursuivre l'activité de démantèlement de rames ferroviaires à une cadence industrielle via des aménagements complémentaires (salle blanche plus grande, réhabilitation d'autres voies SNCF, etc...)

L'enjeu est de répondre aux nouveaux appels d'offre de la SNCF et d'obtenir ces nouveaux marchés permettant de développer les activités du groupe SUEZ.

Annexes

01 | Certificat AFNOR de traitement de l'amiante – SUEZ RV OSIS Sud-Est (ex-SRA SAVAC)

02 | Exemple de BDS de déchets amiantés

03 | Exemples de bordereaux de résultats d'analyse

- 01 | Amiante dans l'air – environnement de l'activité
- 02 | Amiante – analyse libératoire
- 03 | MEST dans les eaux

04 | Extrait du registre des changements de filtres

05 | Exemple de fiche de suivi des tests fumées et des bilans aérauliques et exemple de ticket d'enregistrement dépression

Annexe 1



Certificat

Certificate

CERTIFICAT N° O-1468 CERTIFICATE N° O-1468

AFNOR Certification atteste, en application des modalités de contrôles définies dans la norme NF X 46-011, pour la certification des entreprises réalisant des travaux de traitement de l'amiante, que les activités de l'entreprise :
AFNOR Certification attests that, in compliance with the methods of assessment specified in the NF X 46-011 standard, for the certification of enterprises involved in asbestos treatment, the activities carried out by:

SRA SAVAC

sont conformes aux exigences du référentiel :
are conform with the requirements of the reference document:

NF X 46-010 du 08/2012

En application des textes réglementaires suivants :

Décret n° 2012-639 du 4 mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante.
Arrêté du 14 décembre 2012 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulation d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant.

pour les activités suivantes :
for the following activities:

Traitement de l'amiante pour les travaux exécutés en France.
Asbestos treatment for works carried out in France.

Ce certificat a été émis le (jour, mois, année) :
This certificate was issued on (day, month, year):

27/02/2014

Ce certificat est valable jusqu'au (jour, mois, année) :
This certificate is valid until (day, month, year):

27/02/2019

Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

F. LEBEUGLE

Ce document n'est valable que sur présentation de l'annexe au certificat.
This document is valid only when presented with its appendix.

CERTIF 0838.5 11/2014 AFAQ est une marque déposée. AFAQ is a registered trademark.
Accréditation COFRAC N° 5-0030, Certification de Produits et Services, Portée disponible sur www.cofrac.fr. COFRAC
Accreditation n° 5-0030, Products and Services Certification. Scope available at www.cofrac.fr





Annexe

Appendix

Annexe au certificat N° O-1468 Appendix to certificate N° O-1468

Le certificat n° O-1468 est délivré à l'entreprise pour son activité de traitement de l'amiante exercée à partir du site suivant :
certificate N° O-1468 is granted to the company for asbestos treatment activity carried out in the following location:

SRA SAVAC
93 RUE JACQUARD
FR-69516 VAULX EN VELIN CEDEX

A titre d'information, les secteurs d'activités principales dans lesquels l'entreprise exerce son activité de traitement de l'amiante :
For information, the company performs its asbestos treatment activities in the main following sectors:

- a Ouvrages extérieurs de bâtiment / External building works
- b Ouvrages intérieurs de bâtiment / Internal building works
- d Génie civil et terrains amiantifères / Civil engineering and asbestos fields
- e Installations industrielles / Industrial plants

CERTIF 0836.5 11/2014 AFAQ est une marque déposée. AFAQ is a registered trademark
Cette annexe ne peut être reproduite sans le document auquel elle se rattache.



Annexe 2



Bordereau de suivi des déchets dangereux contenant de l'amiante

- A remplir par l'émetteur du bordereau -

Page n° 1/1

1. Maître d'ouvrage ou détenteur du déchet : SRA SAVAC		Code chantier (s'il y a lieu) : 2017-43 PRA 001	Bordereau n°: N° 01
N° SIRET : 9517 5218 4714 0059 7			
Adresse, téléphone, fax, mél : 93 rue Jacquard-69120 Vaulx en Velin		Adresse du chantier ou du lieu de détention des déchets : VALESTUAIRE 1284 route des Gabions - 76700 ROGERVILLE	
Responsable : Sébastien DELAMARCHE			
Dénomination du déchet Code déchet : 17 06 03 *		N° certificat d'acceptation préalable : 991253-LMT	
Nom du matériau : tronçon de caisse avec isosson et LV		Quantité en tonnes estimée : 7 260	
Code famille : 9			
Installation d'élimination prévue : <input type="checkbox"/> Installation de stockage de déchets dangereux <input type="checkbox"/> Vitrification <input checked="" type="checkbox"/> Installation de stockage de déchets non dangereux en casier dédié (déchets d'amiante lié à des matériaux inertes et déchet de terres amiantifères uniquement)			
Adresse, téléphone, mél, fax : SUEZ RR IWS MINER Route de REINS 55800 LAIMONT			
Atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus		Date et signature du maître d'ouvrage ou détenteur : 19 6 2017	Date et signature de l'entreprise des travaux : 19/06/2017

- A remplir par l'entreprise de travaux -

2. Entreprise de travaux : SRA SAVAC		Adresse, téléphone, fax, mél : 93 rue Jacquard - 69120 VAULX EN VELIN	
Qualification : QUALIBAT 1552		Tél : 04.72.15.14.03. - Fax : 04.72.15.14.88.	
N° registre du commerce : LYON B 957 528 474		Responsable : Monsieur GARNIER Nicolas	
N° SIRET : 9517 5218 4714 0059 7			
Consistance du déchet : Boues : <input checked="" type="checkbox"/> Solide / <input type="checkbox"/> Pulvérulent / Autre (préciser) :		Mentions au titre des règlements ADR/RID/ADNR/IMDG (le cas échéant) : UN 2590 Déchet amiante - chrysotile 9 III E	
Date de remise au transport : Quantité en tonnes remise au transport : <input type="checkbox"/> réelle / <input checked="" type="checkbox"/> estimée :		Conditionnement : Palettes filmées <input type="checkbox"/> Racks <input type="checkbox"/> Double-sacs chargés en GC ou GRV <input type="checkbox"/> Autre (précisez) : Numéros des scellés (à destination d'un site de stockage de déchets dangereux ou vitrification) :	Entreposage provisoire : <input type="checkbox"/> OUI (remplir cadres 6 et 7) / <input checked="" type="checkbox"/> NON Transport multimodal : <input type="checkbox"/> OUI (remplir cadres 8 et 9) / <input checked="" type="checkbox"/> NON
Atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus		Date et signature de l'entreprise des travaux : 19-06-17 GENOÏ	Date et signature du collecteur-transporteur : 19 Juin 17

- A remplir par le collecteur-transporteur -

Collecteur/transporteur		Adresse, téléphone, fax :	
Récépissé n° : 12 all 01		Rue du Clos Reine	
Département : 78		78 Du Bergeronville	
Limite de validité : 2022 Janvier		Responsable : Alfred	
N° SIRET : 013 806 176 000 3 3			
Immatriculation du véhicule : 77 862 51			
Atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus		Date et signature de l'entreprise des travaux : 19-06-17 GENOÏ	Date et signature du collecteur-transporteur : 19 Juin 17

4. Eliminateur		Adresse, téléphone, fax :	
N° SIRET : 0000 0000 0000 0000		Responsable : D. LAURENT	
Quantité reçue en tonnes : Lot accepté : <input checked="" type="checkbox"/> OUI / <input type="checkbox"/> NON 7,320		Date et motif du refus : 20 JUIN 2017	
Date de réception : 20 JUIN 2017		Signature de l'éliminateur : Po	

- A remplir par l'éliminateur après opération d'élimination

5. Réalisation de l'opération :	
<input checked="" type="checkbox"/> Installation de stockage de déchets dangereux <input type="checkbox"/> Vitrification <input type="checkbox"/> Installation de stockage de déchets non dangereux en casier dédié (déchets d'amiante lié à des matériaux inertes et déchet de terres amiantifères uniquement)	
Date de réalisation de l'opération : 20 JUIN 2017	Signature de l'éliminateur : Po

CD1526 - CD1527 - CD1528 - CD1529 - CD1530
CD1521 - CD1522

Annexe 3

**RAPPORT FINAL D'UNE MESURE STATIQUE D'EMPOUSSIEREMENT
EN FIBRES D'AMIANTE DANS L'AIR AMBIANT
REALISEE SOUS STRATEGIE DE PRELEVEMENT**

ATEK Conseil est intervenu au titre d'entrepreneur principal (stratégie, prélèvement et expression des résultats)
La stratégie de prélèvement a été réalisée selon la norme ISO 16000-7, le GAX 46 033 et le code du travail.

MESURE N° :	17P171	061	Indice :	0
CLIENT :	SUEZ environnement		N° stratégie :	17133SUE

LIEU DE LA MESURE				
Site :	SUEZ RV VAL' ESTUAIRE			
Adresse :	1284 ROUTE DES GABIONS			
Ville :	ROGERVILLE	CP :	76700	
Repère ou zone :	Zone confinée - Stratégie n° 17133SUE STRATPREL	Niveau :	R0	

OBJECTIF DE LA MESURE
L - HORS ZONE DE CHANTIER/Déterminer la concentration en fibres d'amiante en suspension dans l'air hors du périmètre du site. Dispositif de prélèvement placé à l'entrée du chantier

RESULTAT DE LA MESURE
PRELEVEMENT réalisé selon la norme NF X 43 050

Date :	13/11/2017	Heure début :	10h46	Heure fin :	14h46
Volume d'air :	1665,06 L	Débit début :	7,05 L/mn	Débit fin :	7,05 L/mn

ANALYSE
réalisée selon la norme NF X 43 050

LABORATOIRE	L'analyse a été sous-traitée à : EDP - COFRAC N°1-2033				
Les dimensions de fibres retenues sont : L > 5µm - d < 3µm - L/d > 3			Rapport labo n° :	1711EDP213-06	
Nb fibres comptées :	0	Variété :	/	Sensibilité analytique :	1,41 F/L

RESULTAT							
Concentration :	0,00 F/L	Résultat :	< 4,22 F/L	Limite inf :	/	Limite sup :	< 4,22 F/L
Concentration calculée = nb fibres amiante comptées x sensibilité analytique							
Si le nb de fibres comptées < 4, le résultat est rendu sous la forme : inférieur à la limite supérieure de l'intervalle de confiance							
Le calcul des limites inférieures et supérieures prend en compte les incertitudes liées au prélèvement, à la préparation et au comptage							

CONCLUSIONS		
Conformité normes :	Oui	Conforme à la norme NF X 43-050
Conformité stratégie :	Oui	Conforme à la stratégie de prélèvement
Validation objectif :	Objectif atteint conformité à la norme et à la stratégie	

Rapport validé par :	M. V. MIGNOT	Responsable stratégies
Le :	21/11/2017	
Visa :		



ACCREDITATION N° 1-2191
PORTEE DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

Le(s) rapport(s) d'essai propre au comptage des échantillons est (sont) disponible sur demande écrite

**RAPPORT FINAL D'UNE MESURE STATIQUE D'EMPOUSSIEREMENT
EN FIBRES D'AMIANTE DANS L'AIR AMBIANT D'UNE ZONE HOMOGENE
REALISEE SOUS STRATEGIE D'ECHANTILLONNAGE**

ATEK Conseil est intervenu au titre d'entrepreneur principal (stratégie, prélèvement et expression des résultats)
La stratégie d'échantillonnage a été réalisée selon la norme ISO 16000-7, le GAX 46 033 et la mesure selon la norme NF X 43 050.

MESURE N° :	17P171	055ABCD	Indice :	0
CLIENT :	SUEZ environnement		N° stratégie :	17133SUE

LIEU DE LA MESURE				
Site :	SUEZ RV VAL' ESTUAIRE			
Adresse :	1284 ROUTE DES GABIONS			
Ville :	ROGERVILLE	CP :	76700	
Repère ou zone :	Zone A de la stratégie 17133SUE REST		Niveau :	R0

DEFINITION OBJECTIF & PERIMETRE DE LA MESURE	
U - MESURE 1ère RESTITUTION/Déterminer la concentration en fibres d'amiante en suspension dans l'air de la zone blanche après le retrait multiples matériaux contenant de l'amiante	

CRITERES D'ECHANTILLONNAGE					
Type d'occupation :	Aucune				
Nb pièces unitaires :	5	Nb prélèvements :	4	Simulation :	Aucune
Choix lieu de prélèvement :	Dispositifs de prélèvement placés de façon homogène dans la zone de travail				
Date du prélèvement :	31/10/2017	Heure début :	8h00	Heure fin :	8h00

RESULTAT DES MESURES	LABORATOIRE ANALYSE	EDP - COFRAC N°1-2033
----------------------	---------------------	-----------------------

Comptage effectué selon la norme NF X 43 050 et les dimensions de fibres retenues sont : L >5µm - d <3µm - L/d > 3

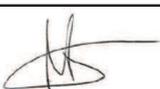
DONNEES DE PRELEVEMENT								(localisation des prélèvements sur plan annexe)			
N° prélèvement	Durée totale	Débit initial	Débit final	Volume total	Nb fibre	Sensibilité analytique	Concentrat. calculée	Résultat	Limite inférieure	Limite supérieure	N° rapport
055A	1440	7,00	7,00	10315,95	0	0,23	0,00	< 0,69	/	< 0,69	1711EDP037-01
055B	1440	7,00	7,00	9918,39	0	0,24	0,00	< 0,72	/	< 0,72	1711EDP037-02
055C	1440	7,00	7,00	9832,52	0	0,24	0,00	< 0,72	/	< 0,72	1711EDP037-03
055D	1440	7,00	7,00	10189,90	0	0,23	0,00	< 0,69	/	< 0,69	1711EDP037-04
	minute	litre / minute		litre				Résultat en fibre par litre			

Concentration calculée = nb fibres amiante comptées x sensibilité analytique

si le nb de fibres comptées < 4, le résultat est rendu sous la forme : inférieur à la limite supérieure de l'intervalle de confiance

Le calcul des limites inférieures et supérieures prend en compte les incertitudes liées au prélèvement, à la préparation et au comptage

CONCLUSIONS		
Conformité normes :	Oui	Conforme à la norme NF X 43-050
Conformité stratégie :	Oui	Conforme à la stratégie d'échantillonnage
Validation objectif :	Objectif atteint conformité à la norme et à la stratégie	

Rapport validé par :	M. V. MIGNOT	Responsable stratégies
Le :	03/11/2017	
Visa :		



ACCREDITATION N° 1-2191
PORTEE DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

Le(s) rapport(s) d'essai propre au comptage des échantillons est (sont) disponible sur demande écrite.

CONTROLE DE REJETS D'EFFLUENTS AQUEUX
(MEST)

1711EDP223-01 V.0

N° Cde/Réf Chantier:	-
Date de réception de l'échantillon:	14/11/2017
Date d'analyse de l'échantillon:	14/11/2017
Heure d'analyse:	10h25
Date d'émission du rapport:	14/11/2017

Client :	Atek Conseil
Adresse :	1, Rue Antoine Laurent de Lavoisier 76300 Sotteville-Lès-Rouen
Attention :	M. Mignot
Fax/Email :	mesure@atek-conseil.fr

Normes:

Norme NF EN 872

Données du prélèvement :

Site de Prélèvement:	Suez RV Val'Estuaire 1284 Route des Gabions 76700 Rogerville
----------------------	--

Date de Prélèvement:	13/11/17
Heure de Prélèvement:	12h10

Données de l'analyse:

Référence de l'Analyse	Référence du Prélèvement	Localisation de l'échantillon	<i>Détermination du taux de matières en suspension</i>	
1711EDP223-01	17P171-063	Zone A / R0 / déconta N°199	5,5	g/m ³ ou mg/l

Type de filtre utilisé : Filtre en microfibres de verre sans résine liante - Type APFA ø 47 mm

Signataire: Pinar Turan, analyste



Observations:

L'analyse a été effectuée plus de 4 heures après le prélèvement.

Les données transmises par le client ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire

Le rapport d'analyse ne concerne que l'échantillon soumis à l'essai. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Seul l'original papier édité et signé engage la responsabilité du laboratoire.

Annexe 4

Réf PRA : 2017-43 PRA 001

APPAREIL		TEST 2. WAGON 1. RATE 1		INTERVENANT	OBSERVATION
Type	N° Interne	DATE	Filtre changé *	SIGNATURE	(N° du filtre absolu le cas échéant)
UCHAU	3	14/03/18	250/50/5 µm		
UFIL	11	14/03/18	250/50/5 µm		
Extracteur 6000	10/13/14/18	14/03/18	PF		
Extracteur 4000+2000	21,51,74,75,77 56	14/03/18	PF		
UCHAU	3	15/03/18	250/50/5 µm		
Extracteur 6000	10/13/14/18	15/03/18	PF		
Extracteur 4000+2000	21,51,74,75,77 56	15/03/18	PF		
UCHAU	3	16/03/18	250/50/5 µm		
UFIL	11	16/03/18	PF		
Extracteur 6000	10/13/14/18	16/03/18	PF		
Extracteur 4000+2000	21,51,74,75,77 56	16/03/18	PF		
UCHAU	3	19/03/18	250,50,5 µm		
UFIL	11	19/03/18	PF		
Extracteur 6000	10/13/14/18	19/03/18	PF		
Extracteur 4000+2000	21/51/74/75/77 56	19/03/18	PF		
UCHAU	3	20/03/18	250/50/5 µm		
UFIL	11	20/03/18	250/50/5 µm		

: Préciser PF pour préfiltre d'extracteur, FABS pour filtre absolu (extracteur et aspirateur), 250 µm ou 50 µm ou 5 µm selon le cas pour les filtres à eau
Nota : Lors du changement de tout filtre absolu THE, par un prestataire, noter impérativement le N° du filtre absolu mis en oeuvre.

Annexe 5

Adresse du chantier - compléter ▼	N° PRA compléter ▼	Nom de la Zone compléter ▼	Date - compléter ▼	Heure - compléter ▼
1284 route des GABIONS 76700 ROGERVILLE	2017-43 PRA 001	ZONE BLANCHE. CHANTIER TEST 2. WAGON 3	18/04/2018	11H00

N° Interne du Contrôleur de dépression ▶	DEPRE 253	N° Interne de l'anémomètre ▶	ANEMO 2
--	-----------	------------------------------	---------

1	DEPRESSION RELEVÉE (en Pa) inscrire la dépression dans la case de droite ▶	25 Pa
	La dépression est-elle conforme ?	OUI

2	REALISER UN TEST FUMEE EN ENFUMANT LA ZONE ET LES SAS	cliquer dans les cases puis sur les flèches ▼
	Existe-t-il des fuites dans le confinement ? Si OUI, reprendre le confinement	NON
	Existe-t-il des zones mortes ? Si OUI, rajouter des recycleurs, entrées d'air voire extracteurs	NON

3	SAS DE DECONTAMINATION DU PERSONNEL Mesures à prendre depuis la zone d'approche du sas pour vérifier le taux de renouvellement du volume de la douche (120 fois / heure minimum)	Choisir le TYPE en cliquant dans la case puis sur la flèche ▼ Eco Line 900 - 3 flaps par porte DECONTA	Dimensions intérieures d'un compartiment l = 0.88 m ; L = 0.88 m ; H = 1.965 m ; Vdouce = 1.521696 m3		Débit théorique à atteindre 183 m3/h	
	Entrées d'air objet des mesures	Dimensions des entrées d'air		Vitesses mesurées (en m/s) Inscrire la valeur ▼	Distances mesurées (en m) Inscrire la valeur ▼	Débits calculés (m ³ /h)
		Largeur	Hauteur			
		Haute	0,16 m	0,411 m	1 m/s	0,035 m
	Milieu	0,16 m	0,411 m	1,1 m/s	0,036 m	81,40176 m3/h
	Basse	0,16 m	0,411 m	1,2 m/s	0,037 m	91,26864 m3/h
La ventilation du sas est-elle assurée par des extracteurs qui sont reliés directement sur le sas ou son extension confinée ? (choisir en cliquant sur la case de droite puis sur la flèche) ▶			OUI		Débit TOTAL sas personnel (en m ³ /h) 244,6164 m3/h	
Le sas ne participe pas au renouvellement d'air de la zone					Le renouvellement d'air est-il conforme ? OUI	

4	SAS DE DECONTAMINATION DECHETS/MATERIELS Mesures à prendre depuis la zone d'approche du sas pour calculer la vitesse moyenne de l'air sur toute la section du sas (0.5 m/s minimum)	Y-a-t- il un sas dédié aux déchets et au matériel ? ▼ OUI	Choisir le TYPE en cliquant dans la case puis sur la flèche ▼ Sur mesures - 34 flaps	Dimensions intérieures d'un compartiment l = 4,2 m ; H = 3.00 m		Débit théorique à atteindre 22680 m3/h	
	Entrées d'air objet des mesures	Dimensions des entrées d'air		Vitesses mesurées (en m/s) Inscrire la valeur ▼	Distances mesurées (en m) Inscrire la valeur ▼	Débits calculés (m ³ /h)	
		Largeur	Hauteur				
		1	0,16 m	0,411 m	3,5 m/s	0,098 m	705,0708 m3/h
		2	0,16 m	0,411 m	3,4 m/s	0,096 m	670,94784 m3/h
		3	0,16 m	0,411 m	3,4 m/s	0,096 m	670,94784 m3/h
		4	0,16 m	0,411 m	3,4 m/s	0,096 m	670,94784 m3/h
		5	0,16 m	0,411 m	3,5 m/s	0,098 m	705,0708 m3/h
		6	0,16 m	0,411 m	3,5 m/s	0,098 m	705,0708 m3/h
		7	0,16 m	0,411 m	3,5 m/s	0,098 m	705,0708 m3/h
		8	0,16 m	0,411 m	3,4 m/s	0,096 m	670,94784 m3/h
		9	0,16 m	0,411 m	3,4 m/s	0,096 m	670,94784 m3/h
		10	0,16 m	0,411 m	3,4 m/s	0,096 m	670,94784 m3/h
		11	0,16 m	0,411 m	3,6 m/s	0,1 m	740,016 m3/h
		12	0,16 m	0,411 m	3,6 m/s	0,1 m	740,016 m3/h
		13	0,16 m	0,411 m	3,5 m/s	0,098 m	705,0708 m3/h
		14	0,16 m	0,411 m	3,6 m/s	0,1 m	740,016 m3/h
		15	0,16 m	0,411 m	3,5 m/s	0,098 m	705,0708 m3/h
		16	0,16 m	0,411 m	3,6 m/s	0,1 m	740,016 m3/h
		17	0,16 m	0,411 m	3,5 m/s	0,098 m	705,0708 m3/h
18		0,16 m	0,411 m	3,5 m/s	0,098 m	705,0708 m3/h	
19	0,16 m	0,411 m	3,5 m/s	0,098 m	705,0708 m3/h		
20	0,16 m	0,411 m	3,5 m/s	0,098 m	705,0708 m3/h		

21	0,16 m	0,411 m	3,4 m/s	0,096 m	670,94784 m3/h
22	0,16 m	0,411 m	3,5 m/s	0,098 m	705,0708 m3/h
23	0,16 m	0,411 m	3,5 m/s	0,098 m	705,0708 m3/h
24	0,16 m	0,411 m	3,5 m/s	0,098 m	705,0708 m3/h
25	0,16 m	0,411 m	3,5 m/s	0,098 m	705,0708 m3/h
26	0,16 m	0,411 m	3,4 m/s	0,096 m	670,94784 m3/h
27	0,16 m	0,411 m	3,4 m/s	0,096 m	670,94784 m3/h
28	0,16 m	0,411 m	3,4 m/s	0,096 m	670,94784 m3/h
29	0,16 m	0,411 m	3,4 m/s	0,096 m	670,94784 m3/h
30	0,16 m	0,411 m	3,4 m/s	0,096 m	670,94784 m3/h
31	0,16 m	0,411 m	3,4 m/s	0,096 m	670,94784 m3/h
32	0,16 m	0,411 m	3,4 m/s	0,096 m	670,94784 m3/h
33	0,16 m	0,411 m	3,4 m/s	0,096 m	670,94784 m3/h
34	0,16 m	0,411 m	3,4 m/s	0,096 m	670,94784 m3/h
La ventilation du sas est-elle assurée par des extracteurs qui sont reliés directement sur le sas ou son extension confinée ? (choisir en cliquant sur la case de droite puis sur la flèche) ▶			NON	Débit TOTAL du sas déchets (en m ³ /h)	23566,22064 m3/h
Le sas participe au renouvellement d'air de la zone				Vitesse calculée dans le sas (en m/s)	0,519537492 m/s
Mesurer la vitesse d'air au centre du sas, toutes portes ouvertes (en m/s) (inscrire la valeur dans la case de droite) ▶ Le minimum à atteindre est de 0.5 m/s			1,5 m/s	La vitesse dans le sas est-elle conforme ?	OUI

00:12	#1	19	#2	0
00:28	#1	19	#2	0
00:43	#1	18	#2	0
00:58	#1	18	#2	0
01:14	#1	19	#2	0
01:29	#1	20	#2	0
01:45	#1	18	#2	0
02:00	#1	22	#2	0
02:15	#1	25	#2	0
02:31	#1	24	#2	0
02:46	#1	21	#2	0
03:02	#1	22	#2	0
03:17	#1	17	#2	0
03:32	#1	18	#2	0
03:48	#1	18	#2	0
04:03	#1	18	#2	0
04:18	#1	18	#2	0
04:34	#1	19	#2	0
04:49	#1	18	#2	0
05:05	#1	19	#2	0
05:20	#1	19	#2	0
05:35	#1	20	#2	0
05:51	#1	19	#2	0
06:06	#1	19	#2	0
06:22	#1	18	#2	0
06:37	#1	19	#2	0
06:52	#1	18	#2	0
07:08	#1	19	#2	0
07:23	#1	19	#2	0
07:39	#1	21	#2	0
07:54	#1	22	#2	0
08:09	#1	29	#2	0
08:25	#1	25	#2	0
08:40	#1	24	#2	0
08:56	#1	21	#2	0
09:11	#1	20	#2	0
09:26	#1	24	#2	0
09:42	#1	24	#2	0
09:57	#1	20	#2	0
10:13	#1	21	#2	0
10:28	#1	23	#2	0
10:43	#1	21	#2	0
10:59	#1	23	#2	0
11:14	#1	22	#2	0
11:30	#1	24	#2	0
11:45	#1	19	#2	0
12:01	#1	21	#2	0
12:16	#1	23	#2	0
12:32	#1	21	#2	0
12:47	#1	20	#2	0
13:03	#1	20	#2	0
13:18	#1	19	#2	0
13:34	#1	21	#2	0
13:49	#1	20	#2	0
14:04	#1	20	#2	0
14:20	#1	22	#2	0
14:35	#1	24	#2	0
14:51	#1	21	#2	0
15:06	#1	19	#2	0
15:22	#1	21	#2	0
15:37	#1	23	#2	0
15:53	#1	20	#2	0
16:08	#1	21	#2	0
16:24	#1	21	#2	0
16:39	#1	20	#2	0
16:55	#1	23	#2	0
17:10	#1	26	#2	0
17:26	#1	22	#2	0
17:41	#1	24	#2	0
17:56	#1	21	#2	0
18:12	#1	22	#2	0
18:27	#1	22	#2	0
18:43	#1	22	#2	0
18:58	#1	23	#2	0
19:14	#1	22	#2	0
19:29	#1	24	#2	0
19:45	#1	24	#2	0
20:00	#1	21	#2	0
20:15	#1	22	#2	0
20:31	#1	22	#2	0
20:46	#1	21	#2	0
21:02	#1	20	#2	0
21:17	#1	21	#2	0